

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE**  
**UFR des Sciences Humaines et Sociales**  
**Année universitaire 2024-2025**

**Le Président de l'Université Bourgogne Europe**

VU le Code de l'Education, et notamment les articles D613-38 à D613-50,

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université Bourgogne Europe le 18 décembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission pédagogique chargée d'étudier les demandes de validation des acquis pour l'accès à la **deuxième année du Master mention Psychologie parcours Psychologie clinique et neuropsychologie de l'enfant et de la personne âgée (PCNEPA)** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2024-2025 :

**Président :**

**Arnaud WITT, responsable pédagogique M1 et M2 PCNEPA, MCF en Psychologie du développement**

**Membres :**

Aurélia BUGAISKA, PR en Psychologie du développement  
Jean-Pierre THIBAUT, PR en Psychologie du développement  
Prany WANTZEN, MCF en Psychologie du développement

**Article 2 :**

Le Directeur de l'UFR des Sciences humaines et Sociales est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR des Sciences Humaines et Sociales et sur le site internet de l'UFR des Sciences Humaines et Sociales.

Fait à DIJON, le 17 avril 2025.

Le Doyen

de l'UFR Sciences Humaines

 Hervé MOUILLEBOUCHE